



## PROCES-VERBAL

### de l'assemblée communale ordinaire du 9 juin 2020

Présidence : M. Gérard Brodard Syndic  
Citoyens présents : 39 y compris les membres du Conseil communal,  
les 3 Secrétaires et la Caissière

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle, par affichage aux 3 piliers publics et par distribution d'un tout-ménage, selon les modalités décidées lors de l'assemblée constitutive du 2 mai 2006, avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2019 \*
2. Comptes 2019
  - 2.1 Comptes de fonctionnement
  - 2.2 Comptes des investissements
  - 2.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de révision
  - 2.4 Approbation
3. Investissement extraordinaire : changement de la conduite d'eau potable au quartier Moulin-au-Rey à Lully + approbation
4. Adaptation du prix de l'eau potable
5. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations
6. Divers

A 20h00, M. Gérard Brodard - Syndic ouvre l'assemblée en adressant les salutations d'usage et remerciements aux citoyens présents. Il salue cordialement les personnes présentes et espère que tout le monde se porte au mieux avec cette crise liée au COVID-19.

Se sont excusés : M. Frédéric Tesse – Conseiller communal (excusé professionnellement), M. Alfred Pillonel, Mme Elisabeth Pillonel, Mme Annick Ballet, M. Marc Ballet, Mme Marie-Noëlle Guex, M. Stéphane Pillonel, Mme Véronique Deschenaux, Mme Séverine Pillonel, M. Gilles Monney, M. Frédéric Vernier, M. Eric Collomb, Mme Vanessa Godel, Mme Irène Rüssi, M. Remis Hermida, M. Stéphane Bonfils, M. Christophe Bulliard, Mme Margrit Strub.

Scrutateurs : M. Anthony Martin et M. Olivier Pillonel

M. le Syndic demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le mode de convocation et sur le tractanda. Ceci n'étant pas le cas, celle-ci délibérera selon le programme énoncé.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 17 décembre 2019

Selon la décision de l'assemblée du 30 avril 2013, reconfirmée le 24 mai 2016, le procès-verbal n'est plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran et chacun peut y apporter les commentaires nécessaires.

M. le Syndic remercie la Secrétaire pour l'élaboration du document et donne aux citoyens présents différentes informations relatives aux requêtes faites lors de la précédente assemblée :

*Mme Monique Brasey souhaitait que le nécessaire soit entrepris sur le bas du village de Bollion, ceci afin que les eaux de pluies s'évacuent plus facilement lors des forts orages.*

Actuellement, une analyse est en cours auprès d'un Ingénieur. Des informations relatives à ce dossier seront transmises ultérieurement.

*M. Bernard Collomb s'étonne qu'en juin, les bords des chemins soient fauchés et les haies coupées par l'épareuse. Il est surpris que ces travaux se fassent durant cette période. Il demande à préserver les fourmilières, les nids d'oiseaux, etc. et nous prie de respecter notre lieu de vie et également l'écologie.*

M. le Syndic l'informe que deux passages par année sont faits par l'épareuse. Les personnes concernées par ces travaux seront attentives à cette remarque.

*M. Jean-Jacques Fünfschilling proposait de diminuer le sel sur les routes et chemins durant la période de gel. Il demande à la Commune de faire une économie sur ce point.*

M. le Syndic l'informe que la Commune doit garantir la sécurité des différents accès. Toutefois, cette remarque sera prise en considération, ceci dans la mesure du possible.

*Mme Martha Pittet souhaitait que le nécessaire soit entrepris concernant ces nombreux chats errants dans le village. La personne qui les nourrissait devant la Cure et le cimetière de Lully a été interpellée et apparemment, ce point devrait être réglé.*

La parole n'étant plus requise, il est demandé à l'assemblée si des remarques sont encore à formuler par rapport à ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est soumis au vote qui est adopté à l'unanimité.

## 2. Comptes 2019

Notre Syndic – Responsable des finances apporte à l'assemblée quelques précisions importantes et les considérants préalables :

- 1er exercice avec la Fiduciaire Fiduflex d'Estavayer-le-Lac ; le mandat a été approuvé par l'assemblée du 17 décembre 2019 pour les comptes 2019-2020-2021.
- Budget annoncé avec un résultat positif de Fr. 3'760.- + un prélèvement sur la réserve de fusion de Fr. 70'000.-.
- Augmentation des charges liées par rapport à 2018 de Fr. 26'211.20
- Augmentation de l'attribution de la péréquation des ressources et besoins par rapport à 2018 de Fr. 11'223.-.
- Taxes de raccordement eau potable : montant encaissé de Fr. 12'688.45 reporté en diminution de l'actif du bilan soit en amortissement supplémentaire du compte du Service des eaux.
- Taxes de raccordement eaux usées : montant encaissé de Fr. 21'186.00 reporté en diminution de l'actif du bilan soit en amortissement supplémentaire du compte canalisation STEP-épuration.

- Prélèvement à la réserve « Eau » : Fr. 46'598.-- afin de réduire la perte du chapitre de l'approvisionnement en eau. Réserve à Fr. 0. -- après comptabilisation.
- Attribution à la réserve « Protection des eaux » : Fr. 67'718.35.
- Ordures ménagères : couverture des charges à 74 %, limite autorisée à 70 %
- Provision pour pertes sur débiteurs : provision à Fr. 150'000. -- idem aux comptes 2018.
- Prélèvement à la réserve PC : Fr. 2'248.20 afin de couvrir les frais annuels selon autorisation du SPPAM.
- Amortissements obligatoires : Fr. 185'275.00 selon contrôle de l'endettement transmis par le SCom.
- Amortissements supplémentaires globaux : Fr. 102'747.50.
- Bénéfice sur la vente de l'ancien local des pompiers à Seiry : Fr. 12'000.00.
- Dossiers aux poursuites au 18.05.2020 : Fr. 14'888.70.
- Arrangement de paiement : Fr. 10'280.10.
- Dossiers auprès de la Sté de recouvrement : Fr. 14'537.80 (actes de défaut de bien)
- Résultat effectif de l'exercice 2019 : Fr. 2'004.87 + Fr. 102'747.50 d'amortissements supplémentaires = Fr. 104'752.37.

Principales différences des entrées fiscales par rapport au budget :

- Apport supplémentaire des impôts des personnes physiques (sur années antérieurs) :
- Impôts sur le revenu de Fr. 186'375.15 / Impôts sur la fortune de Fr. 31'881.70
- Encaissement inférieur des impôts sur les prestations en capital de Fr. 11'919.20
- Encaissement supérieur des impôts sur les gains immobiliers de Fr. 21'103.50
- Encaissement supérieur des impôts sur les mutations de Fr. 26'573.30
- Augmentation des rentrées fiscales globales de Fr. 274'847.40 par rapport aux comptes 2018.

## 2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic fait part à l'assemblée des explications y relatives.

Le compte de fonctionnement 2019 démontre les résultats suivants :

Total des charges : Fr. 4'666'426.41

Total des produits : Fr. 4'668'431.28 avec un résultat final de Fr. 2'004.87

M. Joseph Di Meo précise que le montant important relevé sous le compte protection des eaux - entretien/rénovation installation correspond aux travaux entrepris au ruisseau des Moulins, soit aux abords de la propriété de Sandrine Besson et Eric Huber. Sa propriété n'était pas concernée par lesdits travaux.

M. le Syndic confirme cette affirmation.

## 2.2 Comptes des investissements

La présentation des comptes d'investissements est faite par M. le Syndic.

Le compte des investissements 2019 présente un total de charges de Fr. 1'248'801.05 et des produits de Fr. 45'874.45.

M. Armin Trueb souhaite savoir si dans le montant de Fr. 24'800. — versé pour la ciblerie, la subvention a été déduite. M. le Syndic l'affirme.

M. le Syndic donne lecture du bilan 2019.

Total du passif au 31 décembre 2019 : Fr. -9'504'915.57

Résultat Fr. 2'004.87.

### **2.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de révision**

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière. Il nous fait part du rapport de la Fiduciaire Fiduflex et celui de la Commission financière qui s'est réunie le 18 mai 2020 avec le Conseil communal.

Après analyse du compte de fonctionnement 2019, elle constate que l'équilibre financier de la Commune est maintenu.

En effet, ce compte laisse apparaître un bénéfice de Fr. 2'004.87 après des amortissements supplémentaires de Fr. 102'747.50.

Le compte des investissements présente quant à lui, un excédent de dépenses de Fr. 1'202'926.60. La plus grande part de ce résultat provient de la construction du bâtiment administratif pour un montant de Fr. 904'183.80.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements 2019 sur la base du rapport d'organe de révision et d'en donner décharges aux organes responsables.

Elle remercie le Conseil communal pour les explications claires et précises ainsi que Mme Heidi Monney – Caissière pour l'excellent travail effectué.

M. le Syndic précise que les comptes 2019 sont excellents. Toutefois, les impôts ne pourront pas être revus à la baisse.

Dans un premier temps, nous devons assurer les prestations dues et le bien-être de la Commune.

### **2.4 Approbation**

Les comptes de fonctionnement 2019 sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

Les comptes d'investissements 2019 sont soumis au vote et sont également acceptés à l'unanimité.

Notre Syndic remercie infiniment l'assemblée communale pour sa confiance et son soutien, l'administration, les membres du Conseil, la Commission financière pour sa bonne collaboration et en particulier Mme Heidi Monney – Caissière pour son travail inconditionnel à l'égard du Conseil communal pour la gestion financière des dossiers.

### **3. Investissement extraordinaire : changement de la conduite d'eau potable au quartier Moulin-au-Rey**

En préambule, notre Syndic informe l'assemblée que la situation structurelle du réseau d'eau potable de la Commune de Lully n'est pas des meilleures et les réparations deviennent récurrentes.

Des réflexions ont été faites au sein du Conseil communal et il s'avère que le renouvellement de ces conduites est nécessaire et il devient prioritaire en matière d'investissement.

La parole est donnée à M. Patrick Huber – Conseil communal et responsable de ce dicastère qui va présenter les tenants et aboutissants de cet objet.

#### **Descriptif :**

Mise en place d'une nouvelle conduite EP sur la route du Moulin-au-Rey y compris l'installation de deux bornes hydrantes.

Pose d'une nouvelle canalisation pour sécuriser l'approvisionnement dans le village (170 m).

**Raisons :**

Le quartier a subi 5 fuites entre mai et septembre 2019.

La conduite actuelle est en fonte (490 m.) et a été installée en 1980.

Le bouclage a pour but de garantir l'approvisionnement en eau potable du village.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	550'000. --
Imprévus et divers	30'000. --
Emprunt	580'000. --
Intérêt de l'emprunt : 0,5 % (charges annuelles)	2'900. --
Amortissement annuel, taux : 2 % (50 ans)	11'600. --
Charges d'exploitation annuelles estimées	14'500. --

M. le Syndic remercie Patrick Huber Conseiller communal pour ces renseignements clairs et précis.

M. Peter Strub souhaite savoir en quelle matière sera cette nouvelle conduite.

M. Patrick Huber - Conseiller communal l'informe que celle-ci sera en fonte et lui donne des précisions relatives à cette substance.

M. Antonio Hermida constate que des vibrations importantes proviennent de la Sté Holcim et pour les conduites, ces vibrations sont fortement déconseillées. Ces dernières peuvent provoquer des fuites ou autres soucis. De ce fait, le remblayage est important et demande au Conseil communal d'être attentif sur ce point.

M. le Syndic prend bonne note de ces remarques.

M. Francis Marchand demande à savoir si cette conduite est située sur le domaine public.

M. le Syndic lui répond par l'affirmative.

M. Patrick Huber précise que la conduite actuelle est installée en bordure de route de quartier. La nouvelle conduite sera posée de l'autre côté de la route, ceci afin que toutes les propriétés concernées soient alimentées durant les travaux. Lorsque ceux-ci seront terminés, l'ancienne conduite sera désaffectée.

M. Patrick Huber relève que les propriétaires du quartier Moulin-au-Rey auront des frais d'env. Fr. 1'000. — pour le changement de leur vanne privée.

Des informations à ce sujet seront transmises prochainement aux personnes concernées.

La parole est donnée au Président de la Commission financière – M. Christophe Wyssbrod qui demande à l'assemblée d'approuver cet investissement extraordinaire de Fr. 580'000. — tel que présenté.

La Commission financière constate que le réseau d'eau de la Commune devient vétuste et demande au Conseil communal de suivre le PIEP et d'entreprendre les investigations nécessaires.

Ce point est soumis au vote qui est accepté à 38 x oui / 0 x non et 1 abstention.

**4. Adaptation du prix de l'eau**

Comme constaté dans les comptes 2019, M. le Syndic précise que la perte de l'eau n'est plus couverte par le prix actuel.



Ce poste nommé « poste causal » doit s'autofinancer et pouvoir également créer des réserves afin de garantir les rénovations et nouveaux investissements. En l'état, nous avons utilisé le solde de la réserve pour atténuer le déficit de ce poste.

Le règlement communal relatif à la distribution d'eau potable a été adopté par l'assemblée communale le 20 octobre 2008. Celui-ci donne une certaine marge de manœuvre au Conseil communal.

La parole est donnée à M. Patrick Huber - Conseiller communal pour la lecture des principaux changements où des précisions sont apportées pour une meilleure compréhension.

#### **Financement - Art. 4 :**

1. Les revenus provenant du service des eaux sont affectés à l'entretien des installations, à l'amortissement du capital investi et au paiement des intérêts, à l'exclusion de tout autre but.
2. Le Service des eaux doit financièrement se suffire à lui-même.

#### **Prix de l'eau - Art. 28 :**

1. Le prix de l'eau consommée pour les ménages est de Fr. 1.30/m<sup>3</sup>.
2. Le prix de l'eau consommée pour les agriculteurs et les industries est de Fr. 1.15/m<sup>3</sup>.
3. Le Conseil communal est compétent pour adapter le prix de l'eau consommée jusqu'à un montant max. de Fr. 2.50/m<sup>3</sup>, selon l'évolution des frais de fonctionnement.

#### **Fonctionnement et prix 2020 :**

- Prix au m<sup>3</sup> : Fr. 2.10 pour les ménages et Fr. 1.95 pour l'agriculture et l'industrie = Fr. 24'000. — en positif.
- Augmentation moyenne de Fr. 18. --/an par personne (60 m<sup>3</sup>/an, 170 l./jour).
- Une réserve doit être créée.

#### **Les objectifs :**

- Garantir le principe causal du chapitre de l'eau potable, soit 100% d'autofinancement (aux comptes 2019 = 97%).
- Garantir les investissements futurs et pérenniser le réseau d'eau potable.
- Recapitaliser afin de créer une réserve financière suffisante (en 2020 = Fr. 0.— car totalement utilisée aux comptes 2019).

#### **Charges extraordinaires en 2019 :**

- Réparation de fuites + de Fr. 25'000. —
- Honoraires géomètres, cadastre eau potable = Fr. 17'000. — (PIEP = planification de distribution d'eau potable / SIT = système d'information du territoire).
- 2018-2019, perte d'eau d'env. Fr. 20'000. — (fuites, compteurs, fontaines).

M. Andjelko Schmied s'interroge sur le calcul des 60 m<sup>3</sup> par année par personne et l'augmentation prévue de Fr. 0,30 ct/m<sup>3</sup>. M. Patrick Huber – Conseiller communal lui apporte les précisions nécessaires. Cette même personne relève qu'en 2013, son filtre à eau devait être nettoyé une fois par an et ces dernières années, il doit le faire 3 fois par année. Quelle est la raison ?

M. Patrick Huber – Conseiller communal relève que cela peut provenir de sa canalisation privée. Lors d'une fuite, les dépôts se collent sur les parois de la conduite et lors de la remise d'eau, ceux-ci se décollent.

Ces soucis ne peuvent pas provenir de l'eau, car celle-ci est régulièrement analysée.

M. Peter Strub confirme que du sable a été constaté dans la conduite et les filtres, ceci à la suite des problèmes liés aux fuites. Lors des travaux de remise en état, le sable rentre dans les canalisations. Il se réjouit du changement de la conduite.

Ce point est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

## **5. Commission des naturalisations : présentation d'un nouveau membre et approbation**

La parole est donnée à Mme Catherine Plüss – Conseillère communale qui informe l'assemblée que ladite Commission nécessite une nouvelle personne, soit pour remplacer Mme Sabrina Klauï à la suite de son déménagement au 31 mars 2020, ceci afin que ladite Commission soit complète (selon le règlement sur le droit de cité communal adopté en assemblée communale du 26 septembre 2018).

Elle présente M. David Perreira habitant le village de Lully, ici présent à l'assemblée.

M. David Perreira nous avait fait part de son intérêt à rejoindre cette Commission, ceci lors d'une de nos précédentes prospections.

La parole est donnée à David Perreira :

Il souhaite s'engager pour cette nouvelle fonction en contrepartie de ce que la Commune lui apporte. D'ores et déjà, il se réjouit de s'investir au sein de ladite Commission.

M. le Syndic demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler par rapport à cette proposition. Ceci n'était pas le cas, la candidature de M. David Perreira est acceptée par acclamation.

M. le Syndic remercie sincèrement et chaleureusement M. David Pereira de se mettre à disposition de la collectivité et pour cette Commission en particulier où cette tâche est importante et sensible.

## **6. Divers**

### *Concept Séniors+ :*

La parole est donnée à Mme Catherine Plüss – Conseillère communale et M. Vincent Isoz – Conseillers communaux concernant ce projet.

La Commune élabore ce concept en complément de la politique cantonale afin de valoriser nos seniors qui représentent aujourd'hui, une part importante de la population.

L'idée est la suivante :

1. Faire un état des lieux
2. Fixer des objectifs
3. Définir des mesures
4. Etablir le financement
5. Vérifier les mesures

Un questionnaire a été distribué aux Seniors de la Communes (65+).

Une journée participative était prévue le 5 juin dernier afin de permettre aux Séniors de nous faire part de leurs réflexions sur 4 axes de travail :

1. Accompagnement social
2. Développement personnel (espace de détente, possibilités d'activités physiques, offre culturelle)
3. Vie associative et communautaire (engager des personnes retraitées pour aides des autres catégories de la population, créer des lieux de rencontre, soutenir les projets intergénérationnels, etc.)
4. Infrastructures, l'habitat et les services (offre de transport public et service de transport bénévole, sécurité et accessibilité des espaces et bâtiments publics).

Pour les raisons liées à la crise sanitaire, cette rencontre sera reportée ultérieurement.

*Travaux sur la route cantonale à Lully (route de Murist).*

Des explications sont données par M. Frédy Wittwer – Conseiller communal.

Un tapis absorbant sera installé en juillet prochain depuis le giratoire du village de Lully jusqu'au chenil des Mussillens. Les travaux se poursuivront sur une durée de 3 semaines.

Des informations liées à la fermeture de la route seront transmises à temps voulu.

*Informations diverses :*

Mme Catherine Plüss – Conseillère communale informe l'assemblée que Mme Corina Dufour a été engagée le 2 juin 2020 à 25% en tant que Secrétaire communale. Ses tâches principales seront liées aux écoles, à l'AES, et aux employés communaux. Elle soutiendra également l'Administration pour différents travaux.

Fermeture de l'Administration communale : du 27 juillet au 7 août 2020.

*Prochaines manifestations à Lully :*

- Clôture scolaire 2020 qui se fera uniquement avec les enfants.
- 1<sup>er</sup> août à Lully : ne sera pas organisé cette année. Les mesures sanitaires liées au COVID-19 sont difficilement gérables.
- Bénichon de Bollion : annulée. Des soirées thématiques seront organisées les 7-14-21 août.
- Sortie des aînés des Communes de Châtillon et Lully : à voir si cette dernière aura lieu.
- Repas des aînés le 6 décembre : à voir également s'il sera organisé.

*Parole à l'assemblée :*

Mme Catherine Jungo nous informe que dans son jardin, il y a une canalisation de la Commune qui très souvent se bouche et de ce fait, inonde son terrain. M. Patrick Huber – Conseiller communal prend bonne note de cette remarque et va se renseigner auprès de JPK Sanitaires de la suite à donner à ce dossier.

M. Georges Gillioz demande si l'augmentation de 0,30 ct. /m<sup>3</sup> prévue pour l'eau est suffisante.

M. le Syndic lui répond par l'affirmative. A cet effet, des analyses et calculs ont été faits.

M. Francis Marchand constate que la DAEC n'a pas approuvé la totalité du PAL. Il souhaite avoir des précisions relatives à ce dossier.

M. le Syndic lui donne les renseignements suivants sur cette affaire très complexe :

Différents points sont en cours de négociation, soit les indices, les critères de la desserte de la gare, augmentation des transports publics, reformuler la clause du besoin pour les villages de Lully et Seiry, etc.

Sur les 8 modifications demandées, 6 d'entre elles ont pu être réglées dont la construction à l'intérieur du bâti.

Pour le Hameau de la Fontaine, si une solution n'est pas trouvée pour les Ibus et la desserte de la Gare, seule la ferme pourra être refaite.

Le vœu du Conseil communal est de régler ce dossier d'ici cette fin de législature.

Cela fait 13 ans que notre PAL est en révision et plusieurs Communes sont dans la même situation que la nôtre.

M. François Martin ne comprend pas les réflexions émises par les Services de l'Etat relatives à la problématique de la gare : les immeubles derrière la salle de la Prillaz à Estavayer sont situés plus loin de la gare que le village de Lully.



M. Frédy Wittwer – Conseiller communal relève qu’à partir du 10 juin prochain, la consultation des horaires publics sera en examen et tous peuvent donner leur avis. Il encourage tous les citoyens à le faire.

M. Antonio Hermida demande au Conseil communal si lors des travaux prévus prochainement sur la route de Murist, il a été pensé de revoir les conduites, vu que récemment, une fuite d’eau a eu lieu devant l’Espace santé.

M. le Syndic et M. Frédy Wittwer – Conseiller communal précisent que cette réflexion a été faite. Des forages dirigés peuvent être mis en place.

M. Pierre Yves Chatelan revient sur la demande faite par M. Peter Strub au point 3 (changement de la conduite d’eau potable au quartier Moulin-au-Rey) concernant la matière de la conduite en fonte et non pas en acier.

Il précise que l’acier contient du plomb et c’est pour cette raison que les conduites se font en fonte.

M. le Syndic n’a pas connaissance de cette affirmation mais en prend note.

M. le Syndic informe les citoyens présents qu’une assemblée communale extraordinaire aura lieu le 5 octobre prochain où sera présenté la planification financière adaptée ainsi que plusieurs règlements communaux.

La parole n’étant plus demandée, M. Gérard Brodard Syndic remercie l’assemblée pour sa présence, sa participation active et de la confiance à l’égard du Conseil communal.

Il remercie également les Secrétaires et la Caissière de l’Administration communale et ses collègues du Conseil pour l’excellente collaboration et le soutien de chacun durant l’année.

Il informe les personnes présentes qu’au vu des circonstances liées au COVID-19, il n’y aura pas de verrée officielle servie à l’issue de cette présente assemblée. Il souhaite à toutes et à tous un magnifique été.

La séance est levée à 21h.40

La Secrétaire :

C. Collomb



Le Syndic :

G. Brodard

